

Réunion du 1^{er} décembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 109
Nombre de présents : 95
Nombre de votants : 103

L'an deux mille quatorze, le premier décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante de Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Jean-Charles CAZALÉ (suppléant de Louis COSTEDOAT), Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUARDAT, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Véronique ETCHART, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, Stéphanie LERICHE, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Corinne RHOUY, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Bernard MELIANDE, Frédérique PETERS, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Claude ESCOFET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIÉU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Emmanuelle LACROIX-CHAGUE, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LECHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Didier ALSINET, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Idelette DEMAISON (pouvoir à David CRABOS), Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Michel JESER, Delia MATA-CIAMPOLI (pouvoir à Pierre MUCHADA), Jacques CLAVE (pouvoir à Véronique ETCHART), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à Emmanuel HANON), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Michel LABOURDETTE), Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Frédéric LARRIVIERE), Sylvie DAHETZE, René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 9 : BASE DE LOISIRS D'ORTHEZ-BIRON : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : M. Gérard DUCOS

La base de loisirs d'Orthez-Biron ne dispose à ce jour que d'un règlement intérieur pour la plage.

Il est dans l'intérêt général de prendre les mesures propres à protéger le site de la base de loisirs, son environnement, de prévenir les risques d'atteinte à l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens. Le règlement intérieur fixe les modalités d'accès et les conditions d'utilisation du site afin d'assurer une bonne gestion du domaine de la base de loisirs et de ses équipements.

Titre I - Dispositions générales : conditions d'accès, conditions d'occupation au vu du PPRI, conditions de stationnement et de circulation des véhicules, comportement des usagers, protection de l'environnement du site et de ses équipements, les jeux, les activités autorisées et la délimitation des zones du plan d'eau.

Titre II - Dispositions applicables à la zone de plage et de baignade : réglementation, accès à la zone de plage, période de surveillance des baignades et tarifs, usage de la zone de baignade.

Titre III - Dispositions applicables à la zone de ski nautique : réglementation, accès et tarifs, pratiques prohibées dans cette zone.

Titre IV - Dispositions applicables aux utilisateurs de la base de loisirs : désignation et tarifs, durée d'occupation, conditions d'accueil, occupation de la base de loisirs au vu du PPRI, entretien du site, tranquillité publique, assurances et responsabilités, respect du règlement et sanctions.

Titre V - Dispositions applicables aux pêcheurs : zone de pêche, réglementation, autorisations à certaines catégories de pêcheurs.

Titre VI - Modalités d'application du présent règlement : responsabilité de la communauté de communes de Lacq-Orthez, respect du règlement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le règlement intérieur de la base de loisirs d'Orthez-Biron annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer le règlement intérieur de la base de loisirs d'Orthez-Biron.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/12/2014
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/12/2014